



CHOISIR AIG !

RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS (D&O)

UNE CAPACITÉ*
JUSQU'À
15 M€



Premier assureur en responsabilité des dirigeants au monde et leader sur le marché français depuis plus de 35 ans, AIG propose aux clients de toutes tailles une gamme complète de produits pour couvrir la responsabilité des dirigeants et de services d'accompagnement. Vous trouverez ci-après nos cibles privilégiées, nos points forts ainsi que les coordonnées de vos interlocuteurs.

Nos cibles privilégiées :

- ✓ Entreprises de toutes les tailles et secteurs d'activités
- ✓ En 1ère ligne, capacité jusqu'à 15 millions € en fonction du risque concerné (sauf sociétés cotées aux US)
- ✓ Capacité dédiée Side A et Side A DIC

Une offre adaptée aux besoins des clients :

BusinessGuard :

Notre texte historique, qui intègre toutes les dernières avancées disponibles.

BusinessGuard PME : Un texte adapté aux PME incluant des garanties renforcées en cas de difficulté des entreprises et une garantie protection juridique en option.

BusinessGuard Association : Un texte adapté au profil de risque des associations

Corporate Edge :

Un texte en double langue pour les sociétés implantées à l'international. Un véritable outil de communication fiable et efficace auprès des dirigeants situés à l'étranger.

PACK Dirigeants d'entreprise :

Une solution en ligne pour les sociétés réalisant jusqu'à 100 millions € de chiffre d'affaires.

Texte Side A DIC :

Une garantie avec un engagement sécurisé, dédiée aux dirigeants personnes physiques.

Et parce que les garanties sont souvent liées entre elles, nous pouvons proposer les produits complémentaires suivants :

- Rapports sociaux
- Fonds de pension
- Introduction en bourse / Police Prospectus (hors US)
- Fraude commerciale.

Des Innovations

AIG a été le premier assureur à proposer les extensions de garantie Faute non séparable, Fonds de prévention, Frais d'investigation préliminaire...

AIG reste le seul assureur en France à proposer :

- Une garantie par événement assuré
- Une garantie Brexit
- La garantie des frais de conseil en cas d'action en report de la date de cessation des paiements
- La garantie des frais de conseil en cas de référé
- expertise dans le cadre d'une liquidation judiciaire
- Pour les PME, la prise en charge des frais d'expert en cas de situation de rupture de crédit bancaire par exemple. crédit bancaire par exemple.
- L'extension des garanties à la prise en charge des frais d'expert de l'AFA (Agence Française Anti-corruption) pour les personnes morales mises en cause pour des faits de corruption, trafic d'influence, fraude fiscale, et toute infraction connexe lorsqu'elles ont conclu une Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) avec le Procureur de la République en amont de l'action publique.

Nos points forts :



L'expertise de la souscription

- La plus grande équipe de souscription du marché, dédiée aux Lignes Financières.
- Nos équipes sont compétentes pour expliquer les risques auxquels les dirigeants peuvent être exposés et leur proposer la protection adéquate.



La gestion des sinistres

- Une équipe de 11 spécialistes dédiés aux Risques Financiers, basée à Paris.
- Une expertise reconnue en gestion des sinistres, notamment complexes, à enjeux de réputation ou internationaux.
- Plusieurs milliers de dossiers en cours d'instruction chaque année.



Multinational

- Un réseau inégalé.
- Une expertise dans la mise en place de couvertures sur-mesure répondant aux réglementations locales : plus de 200 programmes internationaux déployés depuis la France.
- Des outils et services à la disposition des Risk Managers et des courtiers pour suivre le programme global.



Un assureur à vos côtés

Accompagnement au quotidien de nos courtiers dans la compréhension et l'analyse des risques via par exemple des formations en ligne éligibles à la DDA et des livres blancs.

Vos contacts :

Jonathan Hasson
Responsable Souscription Institutions commerciales
& souscription structurée
jonathan.hasson@aig.com

Virginie Pelletier
Souscription Sénior Institutions Commerciales
Responsable du Produit "Responsabilité des Dirigeants"
virginie.pelletier@aig.com

* Capacité : chiffres à titre indicatif uniquement - chaque risque est assuré en fonction de ses caractéristiques

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com/fr.

AIG Europe SA - compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 - 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463 - Adresse Postale : Tour CB21 - 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 - Facsimile : +331.49.02.44.04.